

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Christine BILLARD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Olivier FERON, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Muriel CHEVRON qui donne procuration à Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Madame Christine BILLARD, Madame Sandrine LOUIS qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS.

Absent-e-s : Madame Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 29 mai 2018

Secrétaire de Séance : Madame Christine BILLARD

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance 29 mars 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n° CM33/059/2018 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 20 mars 2018***

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
26/2018	26/03/2018	Société ARWYTEC	Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage pour une opération de construction d'une cuisine centrale – Attribution du Marché	15 000 € HT
27/2018	26/03/2018	Association ANIMAKT	Signature d'un contrat de cession – Association ANIMAKT – Spectacle	1 850 € TTC

			« Cerebro » du 14/04/2018	
28/2018	26/03/2018	Société Prestatech Artifices	Signature d'un bon de commande – Spectacle pyrotechnique du 20/05/2018 – Société Prestatech Artifices	10 022.36 € TTC
29/2018	28/03/2018	Editions de l'Essonne	Convention pour l'édition d'un guide municipal 2018/2020 – Editions de l'Essonne	-
30/2018	10/04/2018	Société BMG	Réhabilitation thermique de l'école élémentaire de la Roche – Attribution du marché	231 859.50 € TTC
31/2018	10/04/2018	Centre nautique de Mimizan	Signature d'un accord conventionnel avec le Centre nautique de Mimizan – Séjour été Espace Jeunes 2018	6 754.50 € TTC
32/2018	10/04/2018	-	Participations des familles – Séjour Eté Espace Jeunes – Du 6 au 16 juillet 2018	-
33/2018	10/04/2018	ADL Productions	Convention d'intervention découverte musicale et spectacle « Les saisons en Vrac » - ADL Productions – Les 23 et 24 avril 2018 à l'ALSH	770.15 € TTC
34/2018	23/04/2018	Alfonz Band	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Alfonz Band » - Le 20/05/2018 – Pentecôte Folie's	1 800 € TTC
35/2018	26/04/2018	Cœur d'Essonne Agglomération Sotravia	Avenant n°1 au marché n° 2014 de la commune d'Ollainville relatif à l'entretien, l'aménagement et les travaux neufs de chaussées, trottoirs et réseaux divers des espaces publics et privés du domaine communal	20 000 € maxi
36/2018	03/05/2018	Association Musica	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle – Association Musica – Représentation du 26/05/2018 – Inauguration de l'espace Simone VEIL	1 550 €
37/2018	17/05/2018	Association Rockin'Chairs	Signature d'un contrat de cession – Association Rockin'Chairs – Manifestation artistique du 30/06/2018 (Fête du Cheval)	1 112 € TTC
38/2018	15/05/2018	Focale Conseil Ingénierie	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la Place de l'Orangerie – Attribution du Marché	22 320 € TTC
39/2018	23/05/2018	Compagnie Epi « C » Tout	Signature d'un contrat de cession – Compagnie Epi « C » Tout – Spectacle « Ca va foier » - Le 10/06/2018	1 200 €
40/2018	23/05/2018	Circuit Vidéo Cinéma	Signature d'un contrat – Circuit Vidéo Cinéma – Cinéma Plein air du 30/06/2018 (Fête du Cheval)	2 300 €

41/2018	28/05/2018	ESUS Bureautique	Signature d'un contrat de location de photocopieurs pour la Mairie, l'ALSH et la Maison des Jeunes – Société ESUS – Années 2018 à 2023	241.10 € HT
42/2018	29/05/2018	Compagnie « La Barak'A Théâtre »	Signature d'un contrat de cession – Compagnie « La Barak'A Théâtre » – Spectacle « Gisèle » - Le 09/06/2018	1 726 € TTC

II. INTERCOMMUNALITE

- ***Délibération n°CM33/060/2018 : Adhésion au groupement de commande pour la fourniture de carburant et prestations associées par cartes accréditives en station-service, initié par Cœur d'Essonne Agglomération***

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de carburant et prestations associées par cartes accréditives en station-service.

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. DAUFFY)

- ***Délibération n°CM33/061/2018 : Adhésion au groupement de commande pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier, initié par Cœur d'Essonne Agglomération***

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de petites fournitures de bureau, fournitures scolaires, de loisirs et de papier.

- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes désignant Cœur d'Essonne Agglomération coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

• Délibération n°CM33/062/2018 : Commune – Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2017

- **Approuve** le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 556 565.66 €	4 375 444.35 €	181 121.31 €	911 400.42 €	1 092 521.73 €
Investissement	1 713 086.04 €	2 264 425.03 €	- 551 338.99 €	-151 354.04 €	-702 693.03 €
TOTAL	6 269 651.70 €	6 639 869.38 €	- 370 217.68 €	760 046.38 €	389 828.70 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY)

• Délibération n°CM33/063/2018 : Commune – Adoption du Compte Administratif – Exercice 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2017 :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 556 565.66 €	4 375 444.35 €	181 121.31 €	911 400.42 €	1 092 521.73 €
Investissement	1 713 086.04 €	2 264 425.03 €	- 551 338.99 €	-151 354.04 €	-702 693.03 €
TOTAL	6 269 651.70 €	6 639 869.38 €	- 370 217.68 €	760 046.38 €	389 828.70 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• Délibération n°CM33/064/2018 : Commune – Affectation des résultats – Exercice 2017

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

En section d'investissement – Dépenses :

Compte 001 – Déficit de l'exercice 2017 702 693.03 €

En section d'investissement – Recettes :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 131 948 .51 €

En section de fonctionnement – Recettes :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 2017 960 573.22 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM33/065/2018 : Bilan 2017 des cessions et acquisitions foncières**

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2017 :

- Une parcelle située route d'Arpajon, classée en zone AUE, cadastrée section AI n° 91, d'une superficie de 1413 m², évaluée à 110 000 €, acte signé le 31 mars 2017

- Une parcelle située Chemin de la Ferme des Maures, classée en zone AUAE, cadastrée section AD n° 22, d'une superficie de 2437 m², évaluée au prix de 3 400 €, acte signé le 7 juin 2017

- 3 parcelles situées au lieu dit Le Bois Talon, classées en zone N, cadastrées section B101-B105-B110, d'une superficie totale de 1 805 m², évaluées au prix de 5 000 €, acte signé le 14 décembre 2017

- **Décide** d'en informer la population.

• **Délibération n°CM33/066/2018 : Budget Principal – Décision Modificative n°1/2018**

- **Approuve** la Décision Modificative n°1-2018 du Budget Principal de la Commune ci-après :

Chapitre/Opération Article	Libellé	Vote du Conseil Municipal DM 1 - 2018
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Non affecté		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	982.00 €
2111- 020	Terrains nus	982.00 €
Opération 54	Ecole élémentaire La Roche	48 510.00 €
21312-54-212	Bâtiments scolaires	48 510.00 €
Opération 63	Mairie	225.00 €
2184-63-020	Mobilier	225.00 €
Opération 65	Centre Technique Municipal	800.00 €
2158-65-024	Matériel et outillage technique	800.00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-50 517.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	-50 517.00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	100.00 €
7713-020	Libéralités reçues	100.00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100.00 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 520.00 €
60632-020	Fournitures de petit équipement	420.00 €
60632-422	Fournitures de petit équipement	100.00 €
61551-020	Entretien du matériel roulant	2 000.00 €
6281-020	Concours divers, cotisations	2 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-4 420.00 €
022-020	Dépenses imprévues	-4 420.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100.00 €

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- **Délibération n°CM33/067/2018 : Tarification des prestations de services 2018/2019**

- Adopte les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2018/2019.

Quotients	Restauration scolaire	Garderie maternelle et élémentaire matin	Garderie maternelle soir
QF1 <=229	1.28 €	1.11 €	1.53 €
230<=QF2<389	1.79 €	1.27 €	1.73€
390<=QF3<539	2.64 €	1.52 €	2.06 €
540<=QF4<689	3.21 €	1.80 €	2.34 €
690<=QF5<839	3.67 €	2.25 €	2.70 €
840<=QF6<1039	3.99 €	2.33 €	2.86 €
1040<=QF7<1289	4.06 €	2.36 €	2.88 €
1290<=QF8<1529	4.20 €	2.40 €	2.93 €
1530<=QF9<1929	4.28 €	2.42 €	2.96 €
QF10=> 1930	4.41 €	2.44 €	2.99 €
Extérieurs	4.85 €	2.94 €	4.00 €
Le temps de restauration scolaire pour les Projets Alimentaires Individualisés (P.A.I.)	1.30 €		
Tarif d'un repas sans inscription préalable	8.82 €		

	Garderie de 18h30 à 19h pour les enfants d'élémentaire (sur dérogation)	Etudes surveillées
Par enfant / forfait ½ heure	3.00 €	-
Par enfant / mois	-	26.80 €
2 enfants et plus / mois	-	23.00 €
Occasionnel / jour	-	3.46 €

Quotients	Accueil de Loisirs (période de congés scolaires et mercredi – journée pleine)		
	Journée ALSH	Prix du repas	Total
QF1 <=229	3.93 €	1.28 €	5.21 €
230<=QF2<389	4.50 €	1.79 €	6.29 €
390<=QF3<539	5.89 €	2.64 €	8.53 €
540<=QF4<689	7.33 €	3.21 €	10.54 €
690<=QF5<839	9.27 €	3.67 €	12.94 €
840<=QF6<1039	10.41 €	3.99 €	14.40 €
1040<=QF7<1289	10.62 €	4.06 €	14.68 €
1290<=QF8<1529	10.83 €	4.20 €	15.03 €
1530<=QF9<1929	10.94 €	4.28 €	15.22 €
QF10=> 1930	11.05 €	4.41 €	15.46 €
Extérieurs	15.26 €	4.85 €	20.11 €

Quotients	Accueil de Loisirs (mercredi matin jusqu'à 13h en période scolaire)		
	Matinée ALSH	Prix du repas	Total
QF1 <=229	1.98 €	1.28 €	3.26 €
230<=QF2<389	2.28 €	1.79 €	4.07 €
390<=QF3<539	2.94 €	2.64 €	5.58 €
540<=QF4<689	3.66 €	3.21 €	6.87 €
690<=QF5<839	4.62 €	3.67 €	8.29 €
840<=QF6<1039	5.22 €	3.99 €	9.21 €
1040<=QF7<1289	5.34 €	4.06 €	9.40 €
1290<=QF8<1529	5.40 €	4.20 €	9.60 €
1530<=QF9<1929	5.46 €	4.28 €	9.74 €
QF10=> 1930	5.52 €	4.41 €	9.93 €
Extérieurs	7.62 €	4.85 €	12.47 €

Repas personnel communal et enseignant	Portage des repas – 3^{ème} âge
2.50 €	4.03 €

- **Prend acte** des revenus pris en compte lors du calcul du quotient familial des familles dont les parents sont divorcés.

- **Précise** que les participations des familles aux séjours organisés par l'accueil de loisirs seront calculées sur la base des 10 tranches de quotients familiaux existantes.

Adoptée à la majorité absolue (1 voix contre : M. DAUFFY)

V. PERSONNEL

• Délibération n°CM33/068/2018 : Création d'emplois

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

- **la création** d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet,

- **la création** de trois emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanents à temps complet,

- **la suppression** de quatre emplois d'Adjoint technique, permanents à temps complet,

- **la création** d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet,

- **la suppression** d'un emploi d'Adjoint administratif, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **25/06/2018**,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 23.9
- nouvel effectif : 22.9

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/07/2018**,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 4

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique :

- nouvel effectif : 5

- ancien effectif : 22.9

- nouvel effectif : 21.9

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2018,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 6

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques,

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 21.9

- nouvel effectif : 19.9

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 6

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoints administratifs,

Grade : Adjoint administratif :

- ancien effectif : 5.5

- nouvel effectif : 4.5

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n°CM33/069/2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique placé auprès de la collectivité d'Ollainville et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité***

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3,
(et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3,
(nombre au plus égal à celui des représentants titulaires du personnel).

- **Décide** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n°CM33/070/2018 : Fixation du nombre de représentants du personnel au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) placé auprès de la collectivité d'Ollainville et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité***

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3,
(et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

- **Fixe** le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3, (nombre au plus égal à celui des représentants titulaires du personnel).
- **Décide** le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM33/071/2018** : *Délibération autorisant l'autorité territoriale à ester en justice en cas de contentieux aux élections professionnelles*

- **Autorise** le Maire à représenter le Conseil pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. JOLY, M. DAUFFY)

VI. URBANISME

- **Délibération n°CM33/072/2018** : *Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain de 69 m², issu des parcelles AI 157 et 158 sises Rue du Gay Pigeon*

- **Décide** d'acquérir un terrain de 69 m² issu des parcelles cadastrées AI n° 157 et 158, situé Rue du Gay Pigeon et appartenant à la société CAPELLI à l'euro symbolique.

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Maître BRULPORT, notaire à ARPAJON. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge de la Commune d'Ollainville.

- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2018.

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM33/073/2018** : *Dénomination de la voirie du lotissement sis 5-7-9 Rue du Gay Pigeon nommé par l'aménageur « Lotissement des Poètes »*

- **Décide** de nommer la voie d'accès desservant l'intérieur de ce lotissement « Allée des Bergeronnettes ».

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h40.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

J. Girardeau

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 29 juin 2018.

